

Le Figaro (18/02/13)

Le projet Samaritaine à nouveau attaqué

Par Claire Bommelaer, Caroline Sallé
publié le 18/02/2013 à 07:49

Vue d'artiste du bâtiment situé rue de Rivoli. En verre sérigraphié, avec une façade transparente, il est surnommé le «rideau de douche» par les opposants qui estiment qu'il «fera tache » rue de Rivoli

INFO LE FIGARO - Les travaux de rénovation de l'ancien grand magasin doivent démarrer. Ils pourraient être retardés par le dépôt de deux nouveaux recours contre le permis de construire.

J-3! In extremis, deux associations de sauvegarde du patrimoine, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et SOS Paris, épaulées par deux riverains, ont déposé vendredi au tribunal administratif de Paris un recours contre les deux permis de construire délivrés par la Ville de Paris pour la Samaritaine. Suspensif, il tente de mettre un terme à l'un des chantiers les plus prestigieux de Paris, celui de la réhabilitation des anciens grands magasins conçus par Henri Sauvage. Ce recours s'ajoute à un autre, gracieux, déposé par l'association Accomplir, qui avait déjà ferrailé contre la Ville sur la rénovation du **quartier des Halles**. L'ancien grand magasin, situé le long de la Seine en face du Pont-Neuf et **fermé depuis 2005**, a été racheté il y a douze ans par le groupe LVMH. Ce dernier, avec le plein et entier soutien de Bertrand Delanoë, veut redonner une seconde vie à ce qui est devenu une vaste friche de 80.000 m². En principe, **les travaux** - d'un montant de 460 millions d'euros - devaient démarrer début 2013 et s'étaler sur vingt-sept mois. Un hôtel de luxe de 72 chambres, un restaurant avec terrasse, 20.000 m² de bureaux, 96 logements sociaux, 26.400 m² de commerces, une crèche de 60 berceaux et 2000 emplois sont au programme. Mais ce projet pourrait se heurter prochainement à la justice, si cette dernière considère les recours comme recevables.

Non-conformité

Officiellement, ils mettent en avant la non-conformité avec les règles d'urbanisme des deux permis de construire, pourtant **validés par la mairie** le 17 décembre dernier. Les dossiers pour l'ancienne Samaritaine et le bâtiment adjacent, bordé par les rues Baillet, de la Monnaie, de l'Arbre-Sec et de Rivoli, seraient formellement incomplets. Il manquerait une

autorisation importante.

Mais, sur le fond, les requérants veulent surtout soulever la question de l'intégrité de l'urbanisme parisien, d'autant que ce quartier remonte au Moyen Âge. Leur courroux s'exerce autant sur le devenir de la partie arrière que sur l'édifice Sauvage, qui devrait être en partie surélevé. En sus de la célèbre Samaritaine, chef-d'œuvre d'Art déco, LVMH a acquis un pâté de maisons anciennes (dont une fin XVIIe, et une datant de Louis XV). Il n'est pas classé monument historique et devrait être partiellement rasé pour céder la place à un bâtiment moderne, conçu par l'agence d'architecture Sanaa. «Nous sommes satisfaits que le magasin ancien soit rénové, mais on peut remarquer que LVMH a largement mis en avant la restauration historique côté Seine pour mieux faire passer la pilule de l'opération ultramoderne côté Rivoli», remarque Élisabeth Bourguinat, de l'association Accomplir. En verre sérigraphié, avec une façade transparente - surnommée le «rideau de douche» par les opposants -, cette dernière se veut un geste architectural, et le symbole d'une capitale moderne. Mais à tout le moins, elle détonnera dans le quartier.

Obéir à une esthétique propre au quartier

«Voilà des années que la consigne, dans Paris, est de faire ce que l'on appelle du façadisme, afin de sauver les alignements de Paris et les grandes perspectives voulues par Haussmann. Là, on est clairement à rebours de cette politique», constate Alexandre Gady, de la SPPEF.

Le nouveau bâtiment sera construit dans le «site inscrit» de Paris. Ce qui veut dire, qu'en principe, il doit obéir à une esthétique propre au quartier. Par ailleurs, il ne doit pas dénaturer les abords des monuments historiques qui l'entourent. Or, pour les associations, l'édifice Sanaa «fera tache» vu depuis le Louvre.

Contactée, la direction de LVMH n'a pas souhaité faire de commentaires. De son côté, la Ville affirmait, dimanche, ne pas être en mesure de commenter les recours, dont elle n'avait pas encore pris connaissance.

«Nous demeurons serein: depuis le début et à chaque étape, ce projet a toujours été très concerté», indiquait cependant un porte-parole. Les recours pourraient, en fonction des suites qui leur sont accordées, retarder le démarrage du chantier et donc l'ouverture de la nouvelle Samaritaine. Pour l'heure, celle-ci est toujours fixée à fin 2015.